

COMMUNE DE BLERUAIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 01 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier octobre à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par Madame LECOMTE Maryse, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme LECOMTE Maryse, Mme DELALANDE Patricia, Mr Thomas ELY, Mr Alain LESEC, Mme Jessica TARDIVON, Mme Sylvie DELALANDE ; Mr Maximilien DELORME ; Mme EBY Lucienne

Excusés : Mr Daniel LECHEVESTRIER (donne pouvoir à Mr Thomas ELY) ; M. LEBOULANGER Serge

Nombre de conseillers : en exercice = 10

Présents = 10

Votants = 9

Convocation : 27 Septembre 2024

Délibération n° 2024.25
INTERCOMMUNALITE : Validation du Plan de mobilité simplifié

Les élus communautaires ont arrêté le Plan de mobilité simplifié intercommunal lors du conseil communautaire du 09 juillet 2024.

Cette feuille de route pluriannuelle (2025-2035) et non opposable, définit l'ensemble de la stratégie mobilités de la communauté de communes.

Le Plan de mobilité simplifié traduit l'ambition de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban pour le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports et en lien avec le Schéma de cohérence territoriale, le Plan climat air énergie territorial et le projet de territoire.

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives, visant à développer la pratique du vélo et adopté par le conseil communautaire du 11 juin 2024, a été mené en parallèle du Plan de mobilité simplifié et est intégré à ce dernier.

Le travail mené en concertation (ateliers réunissant des élus, des partenaires institutionnels, des associations etc.) a ainsi permis de définir une stratégie composée de 4 axes :

- Renforcer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité
- Encourager un usage partagé de la voiture
- Intensifier le recours aux modes actifs (vélo, marche)
- Renforcer la communication, l'information et la sensibilisation

Madame le Maire présente le plan de mobilité aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil municipal, valident à l'unanimité de membres présents, le plan de mobilité présenté.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 04/10/2024